

LGV Bordeaux-Toulouse : le Conseil d'État donne son feu vert

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 19 minutes



Un train à grande vitesse quittant la gare de Bordeaux-Saint-Jean pour Paris. MEHDI FEDOUACH / AFP

La juridiction administrative a rejeté lundi soir la demande d'annulation de déclaration d'utilité publique (DUP) réclamée par un collectif d'opposants.

Le dernier obstacle juridique au projet de ligne ferroviaire à grande vitesse, visant à relier Toulouse et Paris via Bordeaux en un peu plus de trois heures contre environ 4h10 aujourd'hui, a été levé.

À découvrir

- [Chèque énergie : tout savoir sur le dispositif d'aide qui concerne près de 5,8 millions de foyers](#)
- [Prime Macron 2021 : comment ça marche ?](#)

L'obstacle consistait en la saisie du Conseil d'État par un collectif d'associations, d'élus et de collectivités de Gironde et du Lot-et-Garonne opposés au projet au sud de Bordeaux. Ils contestaient le bien-fondé de la DUP, reconnue en 2016, pour le tronçon de la LGV reliant la gare de Bègles à celle de Saint-Médard-d'Eyrans, à une dizaine de kilomètres plus au sud. Mais le Conseil ne leur a pas donné raison.

Financement régional et européen

Pour financer ce projet, l'État s'est engagé à verser 4,1 milliards d'euros pour la construction de cette nouvelle ligne entre Bordeaux et Toulouse, soit environ 40% du coût total du projet.

Les collectivités - régions, départements et agglomérations d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine - devraient se partager le financement de 40% de cette ligne, les 20% restants devant être complétés par des fonds européens, selon les porteurs du projet.

Un tour de table réunissant les principaux financeurs locaux de la ligne est prévu mardi soir, a indiqué la région Nouvelle-Aquitaine à l'AFP.